Service Enseignement - Réseau d'Education Prioritaire de Planoise - Convention avec l'Education Nationale

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Circulaire Ministérielle de l'Education Nationale n° 99.007 du 20 janvier 1999 a relancé l'éducation prioritaire en articulation avec la Politique de la Ville dans le but de permettre à l'école de se recentrer sur sa mission fondamentale, ses partenaires prenant en charge un certain nombre de problèmes dans le cadre du Contrat de Ville.

Il s'agissait de consolider tout le travail accompli dans le cadre des Zones d'Education Prioritaires (ZEP).

Cette relance repose sur deux bases :

1) la mise en place des Réseaux d'Education Prioritaires qui regroupent des établissements et des écoles situés dans des secteurs défavorisés en raison de leur environnement social, économique et culturel : ces établissements et écoles en ZEP mettent en commun leurs ressources pédagogiques et éducatives au service de la réussite scolaire des élèves. Le réseau associe à la réflexion et à l'action des équipes qui ont à faire face à des problèmes comparables.

Le REP de Planoise a été mis en place à la rentrée 1999 en regroupant :

- 8 écoles maternelles : 768 élèves (Artois, Boulloche, Bourgogne, Champagne, Cologne, Dürer, Ile de France, Picardie),
- 4 écoles élémentaires : 1 090 élèves (Champagne, Bourgogne, Dürer, lle de France).
- le Collège Diderot et sa Section d'Enseignement Général et Professionnel (SEGPA) soit 829 élèves.

Les élèves sont issus du quartier pour la quasi totalité d'entre eux.

Le REP ne peut fonctionner que dans les conditions suivantes :

- 1) engagement de tous les acteurs,
- 2) recherche permanente d'une totale cohérence,
- 3) communication interne et formations communes,
- 4) pilotage institutionnalisé.

Il repose sur l'organisation suivante :

- un responsable qui est le Principal du Collège,
- un coordinateur,
- des animateurs,
- les directeurs des écoles concernées,
- l'Inspecteur de l'Education Nationale du secteur,

- les personnes associées à des niveaux divers : enseignants, parents, membres d'associations etc.
 - les Collectivités Territoriales (Ville, Département).

2) les contrats de réussite :

Le projet du réseau est le fruit d'un travail collectif des équipes pédagogiques, animées par le responsable et le coordinateur du réseau. Il fait l'objet d'une discussion avec les autorités académiques pour être formalisé en un contrat de réussite qui :

- fixe les objectifs retenus en terme de réussite des élèves,
- précise les priorités accordées en moyens de tous ordres,
- intègre les mesures d'accompagnement, d'animation, de formation, de partenariat,
 - doit se décliner dans chaque projet d'école ou d'établissement.

La circulaire avait fixé dix priorités dont deux ont été retenues par le réseau après une analyse et un diagnostic communs :

- assurer la maîtrise de la lecture, des langages et de l'éducation à l'image,
- renforcer l'éducation à la citoyenneté et à la morale civique.

La Ville de Besançon se propose de signer une convention avec l'Education Nationale portant sur la mise à disposition de locaux et leur aménagement, les dotations en matériels et équipements divers, les attributions de crédits de fonctionnement (fournitures scolaires, photocopies, etc.).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir sur ces bases.

«Mme TETU: Monsieur le Maire, lors de la communication de rentrée, j'avais eu l'occasion d'annoncer le classement en REP du bassin du collège Diderot et j'avais précisé que la Ville de Besançon prendrait bien sûr toutes dispositions pour assurer ces responsabilités nouvelles. La signature officielle du contrat de réussite de ce Réseau d'Education Prioritaire a eu lieu le 12 mai et je me propose en complément du document que vous avez ici, de vous indiquer quelle part la Ville, à travers le Service Enseignement, a pu prendre.

En effet, avec le Service de la Politique de la Ville, nous sommes parmi les partenaires qui accompagnent et soutiennent le travail effectué par les équipes éducatives sur ce secteur particulièrement vaste puisqu'il est de loin le plus important du département. L'inventaire des problèmes matériels a été réalisé avec la coordinatrice qui est notre interlocutrice directe et fait le lien entre les acteurs de terrain, l'Inspection Académique, le Principal du collège responsable du réseau. Nous avons trouvé les locaux pour le siège du REP à l'école Bourgogne. Nous les avons meublés grâce à une subvention spéciale allouée en 1999 et nous les avons dotés d'un équipement informatique et multimédia spécifique. Les besoins de crédits de fonctionnement ont été satisfaits dans leur ensemble et nous avons bien sûr alloué les crédits d'installation aux animateurs, formateurs informatique ou psychologues nouvellement nommés. D'autres postes seront créés à la rentrée 2000 et l'effectif complet devrait être en place en 2001. Il nous faudra donc poursuivre l'effort et trouver des locaux pour l'ensemble de ce nouveau personnel éducatif afin que chacun puisse fonctionner dans des espaces aménagés au plus près de son école de rattachement. Lorsque les élèves de Charles Fourier auront retrouvé leur propre groupe scolaire, nous pourrons je pense régler au mieux ce problème.

La Ville de Besançon a donc consenti un effort non négligeable pour permettre au réseau lle-de-France/Diderot de fonctionner avec les moyens nécessaires. Nous avons à ce jour mis à disposition une enveloppe de plus de 70 000 F, enveloppe qui dépassera les 100 000 F lorsque les crédits pour la rentrée 2000 auront été alloués. C'est notre façon concrète de soutenir l'éducation prioritaire, de nous associer au contrat de réussite qui va permettre d'assurer les enseignements fonda- mentaux mais aussi de renforcer l'éducation à la citoyenneté et la morale civique.

Pour officialiser cette aide et la pérenniser, la Ville signera avec l'Inspection Académique une convention qui entérinera le fonctionnement que je viens de décrire et assurera sur des bases précises et bien définies la poursuite de ce partenariat dont nous pouvons je pense nous réjouir.

M. LE MAIRE: Merci Danièle. Je crois que c'est une excellente chose que ce Réseau d'Education Prioritaire».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2000.